

REUNION PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte. Je demande toute votre attention car le micro ne va pas très bien, il est à fond et on ne m'entend pas.

Je passe la parole aux chefs de groupe pour voir s'il y a des excusés. Madame RUIZ, avez-vous des personnes à excuser ?

M^{me} RUIZ.- Comme vous le voyez, Monsieur le Président, M. GENET sera absent, retenu par des obligations professionnelles.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Monsieur le Président, deux absentes : M^{mes} WILMOTTE et GIOT. Comme arrivées tardives : M^{mes} ABAD-PERICK, MAQUET, WALTHERY et MM. MASSIN et DEMOLIN.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- Quelques conseillers en retard, ils sont retenus à l'entrée du garage.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Au complet, il faut juste excuser Vicky BECKER.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2005).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Eloge funèbre

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, mes Collègues, il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue, M. Emile LAMONTAGNE.

Né à Marchin le 7 février 1922, M. Emile LAMONTAGNE est décédé le 10 novembre dernier à l'âge de 83 ans.

Issu du district de Huy et représentant, à cette époque, le PSC, il a siégé au sein de notre Assemblée de 1974 à 1981. M. LAMONTAGNE était membre de la Commission Finances et Comptabilité provinciales.

M. LAMONTAGNE fut également actif sur le plan communal puisqu'il fut conseiller communal à Ben-Ahin.

Père de famille nombreuse, homme de conviction, loyal et décidé, M. LAMONTAGNE exerça toute sa vie la profession d'agriculteur et fut également président de l'Union Professionnelle Agricole. C'était un patriote attaché aux couleurs nationales.

J'ai envoyé, au nom de notre Assemblée, un message de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(L'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire de M. LAMONTAGNE).

V.- Remise de la plaquette en bronze de la Province de Liège à Monsieur Joseph GEORGE

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer que M. Joseph GEORGE est aujourd'hui appelé à recevoir la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège, pour 20 années d'ancienneté en qualité de conseiller provincial.

M. GEORGE est né le 21 novembre 1954 à Huy sous le signe du scorpion. Il est issu du district de Huy et représente le CDH. Il siège au sein de notre Assemblée depuis le 13 octobre 1985. Il est président de la 2ème commission (Agriculture). Il est membre effectif de la 4ème Commission (Education physique, sports et jeunesse) et membre suppléant de la 1ère Commission (Affaires Economiques et Intercommunales).

M. GEORGE est également Conseiller communal à Huy et il exerce la profession d'avocat. Son métier, la politique et le vélo – qu'il pratique tous les jours – sont ses véritables passions, M. GEORGE apprécie également les soirées entre amis et les découvertes culturelles.

Je demande à M. Joseph GEORGE de bien vouloir me rejoindre pour procéder à la remise de la plaquette.

(Sous les applaudissements, M. le Président remet la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège à M. GEORGE).

VI. Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'à 16 h 30, après nos travaux, il sera procédé à la remise de deux véhicules dans le cadre du partenariat Province et Région wallonne en matière de Service Incendie et que dans la continuité de cette cérémonie, un drink sera servi à l'Hôtel provincial. Pour des raisons d'intendance, je vous demanderai de bien vouloir libérer les locaux pour 18 heures et je vous en remercie d'avance.

Par ailleurs, comme chaque année et à l'initiative de la Députation permanente, un ballotin de pralines fabriquées à l'IPES de Waremme vous sera remis à la sortie de l'Hôtel provincial.

VII.- Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité.

Document 05-06/A2 : Question d'actualité d'un conseiller provincial relative au plan d'action que la Province compte mettre en oeuvre en matière de promotion des langues voisines suite à la volonté exprimée à la première conférence eurégionale sur les langues voisines

M. LE PRESIDENT.- Première question d'actualité : document 05-06/A2. Je donne la parole à M. STIENNON.

M. STIENNON (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je pense que ma question est claire.

Elle reflète mon intérêt récurrent en matière des langues eurégionales. Je me réjouis qu'une conférence sur ce sujet ait été tenue dans le cadre de l'Eurégio. Je n'ai malheureusement pas pu y assister pour des raisons professionnelles mais elle rejoint tout à fait la proposition que j'avais formulée, il y a quelques années auprès du Conseil eurégional, pour que l'on donne une priorité aux langues eurégionales.

Cette proposition, pour mémoire, pour ceux qui ont connu l'époque, avait été adoptée à l'unanimité moins quelques abstentions par le Conseil eurégional de l'époque.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. GILLES, Député permanent, pour la réponse de la Députation permanente.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je tiens à remercier M. STIENNON pour sa question qui touche à la problématique de la connaissance des langues par nos concitoyens.

L'enjeu de cette problématique est important, comme vous le soulignez. Cette question vient tout à fait à propos, puisque, ce matin même, la Députation permanente a approuvé le plan d'actions en langues, déposé par l'Espace Qualité Formation. En effet, cette problématique avait été débattue au sein de ce conseil, en particulier en octobre 2004, où j'ai eu l'occasion de présenter les actions et projets menés au sein de l'Enseignement de la Province de Liège en la matière et de vous informer du fait que j'avais chargé le département formation d'étudier un plan d'actions.

Ma réponse se fera donc en deux temps : les actions eurégionales d'abord, celles de la Province de Liège ensuite.

Une première résolution eurégionale a en effet été approuvée en octobre 2003 par le conseil eurégional et le comité directeur.

Deux projets ont notamment été mis en place dans ce cadre : l'un s'intitule Carolingua et l'autre Eurégio-compétence ou Compétence eurégionale. Le premier s'adresse uniquement aux écoles, le second concerne aussi les opérateurs de formation professionnelle tels que le Forem ou l'IFAPME.

Ces projets ont fait l'objet d'appels à participation auprès des responsables de tous les réseaux et opérateurs et sont encore en cours. Ils sont soutenus par INTERREG et par chaque région partenaire. En ce qui nous concerne, la Province de Liège, la Communauté française et/ou la Région wallonne soutiennent ces projets par des moyens humains et/ou des subventions. Des instituts de l'Enseignement de la Province de Liège du plein exercice et de la promotion sociale se sont engagés soit dans des projets Carolingua soit Compétence eurégionale et cela vaut pour cette année encore.

Complémentairement, la Fondation Eurégio Meuse Rhin, - comme le savent très bien M. le Gouverneur qui assume la présidence ainsi que mes collègues Georges PIRE et Julien MESTREZ -, a mis en place au printemps 2005, un second groupe de travail chargé de développer des actions en matière de promotion des langues voisines.

Ce groupe de travail eurégional a fait, dans un premier temps, l'état des lieux en matière d'enseignement des langues voisines en Eurégio, en enquêtant, en septembre-octobre 2005, auprès de

toutes les écoles primaires et secondaires de tous les réseaux. Les résultats en ont été présentés le 30 novembre dernier, dans le cadre du colloque auquel vous faites référence. Ces résultats sont à la base de la nouvelle résolution. Si elle est approuvée par le Conseil eurégional et le Comité directeur, ce sera sans doute une des missions du groupe de travail de proposer à la fondation des plans d'action, justifiant d'autres ressources de l'Eurégio à mettre en oeuvre pour le développement des langues voisines.

Il est donc trop tôt pour pouvoir en dire plus sur les moyens qui seront dévolus par la Fondation EMR, mais il est clair que la résolution s'inscrit dans les priorités européennes.

La deuxième partie de ma réponse concerne donc le plan d'action de la Députation permanente au niveau de la Province de Liège.

Comme je viens de le dire, suite à ma demande en octobre 2004, mes services ont étudié un plan d'action, au départ d'une analyse des besoins. Ce plan était soumis ce jeudi matin à l'approbation de la Députation permanente. Il vous sera présenté en 6ème commission. Concrètement, ce plan se fonde sur deux idées : rassembler ce qui est éparé et donner du sens aux actions menées. Il poursuit cinq objectifs sur le territoire de la Province de Liège et propose 21 actions concrètes. Il concerne, dans un premier temps, l'anglais – langue internationale de facto – et le néerlandais et l'allemand, nos langues voisines mais aussi de la Province pour cette dernière. Les objectifs sont les suivants :

1. Améliorer l'adéquation de l'offre de formation en langues à la demande actuelle et future.
2. Améliorer la visibilité de l'offre de formations en langues (quantitativement et qualitativement).
3. Soutenir, par l'organisation d'audits d'entreprise et de bilans de compétences individuelles, des plans de formation collectifs et individuels d'apprentissage des langues.
4. Augmenter la motivation des entreprises et des travailleurs et futurs travailleurs pour la maîtrise des langues.
5. Améliorer l'offre de formation (qualitativement et quantitativement) en langues.

Ce plan sera soumis au travers d'une table ronde organisée dans quelques semaines, à l'approbation de tous les partenaires potentiels ayant intérêt au développement de la maîtrise des langues, tels que les entreprises, les opérateurs de formation, les réseaux d'enseignement, les partenaires sociaux, les opérateurs privés particulièrement actifs dans l'enseignement des langues, les organismes gouvernementaux chargés du développement des langues tels le Goethe Institut, le British council et la Taal Unie néerlandaise, qui nous ont déjà assuré de leur soutien.

Ce plan sera mis en oeuvre, dans le courant 2006, avec les partenaires intéressés, chacun mettant à disposition des moyens humains et/ou matériels. Ceux-ci seront définis au départ de la table ronde. En particulier, nous voulons mettre à disposition une « maison des langues », qui constituera un « plateau » relais entre la demande et l'offre, tant au niveau de la Province qu'au plan eurégional, en application de la récente résolution eurégionale.

Elle sera au service de tous les réseaux et opérateurs, des travailleurs et futurs travailleurs afin de permettre à chacun d'acquérir les compétences langagières dont il a besoin, et source, comme vous le disiez de rapprochement culturel, de respect mutuel, d'ouverture sur le marché du travail et de meilleure compétitivité de nos entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Document 05-06/A3 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au rôle de la Province au sein du réseau promotionnel LEODIUM

M. LE PRESIDENT.- Deuxième point de l'ordre du jour des questions d'actualité : document 05-06/A3. Je donne la parole à M. SMETS.

M. SMETS (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, en venant au Conseil provincial, j'ai apporté avec moi la quinzième lettre de l'alphabet, la lettre O.

Je me suis aperçu trop tard qu'elle était restée dans le traitement de texte. C'était à propos du mot le plus important de ma question , vous avez lu en deuxième ligne le mot LEDIUM mais il faut lire LEODIUM, ce qui rend le texte plus compréhensible.

Je vous prie de m'excuser et je vous demande de bien vouloir corriger. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur SMETS pour cette petite précision. Je donne la parole à M. le Député permanent MESTREZ pour la réponse de la Députation permanente.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le projet LEODIUM s'inscrit dans la cadre des Fonds de Promotion touristique initiés par la Région wallonne sous la législature précédente et financés par les Fonds européens (FEDER-Objectif 2000-2006) et la Région wallonne.

Ce projet, déposé par la Ville de Liège, a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 10 mai 2005 et porte effectivement sur un budget total de 300.000 € dont 75.000 € à charge du FEDER, 195.000 € à charge de la Région wallonne et 30.000 € à charge de la Ville de Liège.

Le projet LEODIUM, qui regroupe tous les acteurs touristiques de la Ville de Liège, a pour but d'assurer la visibilité et la cohérence de la promotion des produits touristiques, tous types confondus, présents sur le territoire de la Ville et ce, par le biais d'une charte graphique commune, à chaque prestataire, d'actions concertées, d'une promotion réciproque et transversale, etc.

Ce projet s'appuiera sur différents supports, dont notamment :

- . Un dépliant général promotionnel (300.000 exemplaires) ;
- . Une brochure de présentation du réseau (150.000 exemplaires) ;
- . Des brochures spécifiques à chaque opérateur ;
- . Des affiches aussi bien généralistes et spécifiques.

C'était pour fixer le cadre. Par rapport aux questions précises de M. SMETS, il est clair que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, bras opérateur de la Province en matière de promotion touristique, ne manquera pas d'inclure ce projet dans sa communication. C'est ainsi qu'elle pourra, par exemple, assurer une large distribution du dépliant général en foires et salons, en Belgique et à l'étranger, de même qu'auprès des principaux acteurs touristiques de la Province de Liège, Maisons du Tourisme, Syndicats d'initiative, Offices de Tourisme, principales attractions, hôtels,...

Cette action pourra également être relayée au travers de l'agenda mensuel de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège de manière à sensibiliser d'autres villes et communes à l'intérêt manifeste d'une promotion touristique cohérente.

A terme, le projet LEODIUM ne pourra que renforcer l'image et le développement du tourisme de la cité ardente. En conséquence, l'impact de l'ensemble des actions promotionnelles menées par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, qui portent sur l'ensemble de la province, en ce compris bien évidemment la ville, ne pourra que se voir renforcé et particulièrement pour ce qui concerne la Ville de Liège.

Enfin, j'ajouterai que la Province de Liège est d'autant plus sensible à ce projet, dans la mesure où elle y est directement impliquée, notamment avec le Musée de la Vie Wallonne et l'Eglise Saint-Antoine, ou encore le Palais ou le bateau « Le Pays de Liège ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

VIII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 05-06/56 : Octroi du titre honorifique de leurs fonctions à Madame Yvonne CHABOT-SERONVALLE et à Monsieur Charles LABALUE, anciens membres du Conseil provincial

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 05-06/56. Ce document a été soumis au Bureau. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, c'est la première des premières, je suis rapporteur au nom de votre Bureau, de notre excellent travail lors de notre réunion de bureau du 12 décembre 2005. Et dans le respect des règles de notre règlement d'ordre intérieur, nous avons travaillé par consensus, puisque deux de nos amis ont cru devoir quitter la séance du bureau mais ce n'est pas l'objet de mon rapport.

Donc, par consensus, il vous est proposé d'adopter les projets de résolution annexés au rapport de la Députation permanente et relatif à l'octroi du titre honorifique :

1. de Secrétaire honoraire du Conseil provincial à M^{me} CHABOT-SERONVALLE ;
2. de questeur honoraire du Conseil provincial à M. LABALUE.

J'ai dit et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Le groupe ECOLO, je n'ai pas entendu votre vote ? Madame RUIZ ?

M^me RUIZ.- Le groupe ECOLO, Monsieur le Président, en vertu de l'article 57 du règlement d'ordre intérieur, souhaite faire une brève intervention en la voix de M^me FRENAY. Je vous remercie.

M. DRION.- Je n'ai rien compris !

M. PIRE, Député permanent.- Moi non plus, je n'ai rien compris. Le vote a eu lieu.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas sur ce point-ci ? Je ne connais pas l'article par coeur, évidemment.

M. PIRE, Député permanent.- Lisez-le, Monsieur le Président ; nous voudrions bien savoir ce que dit cet article.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien l'article 57, Madame RUIZ ?

M^me RUIZ.- Oui, oui, article 57, Monsieur le Président.

M. DRION.- Quel paragraphe, quel alinéa ?

M^me RUIZ.- Mais à la fin, il faut demander la parole six mois à l'avance à cette assemblée pour pouvoir intervenir. C'est incroyable ! Madame FRENAY a une communication à vous faire.

M. LE PRESIDENT.- Mais non, mais vous voulez intervenir sur le point qui vient d'être clôturé.

M. PIRE, Député permanent.- Monsieur le Président, que dit l'article 57 ? Pouvez-vous nous le lire, s'il vous plaît ? M^me FRENAY, retournez à votre place.

M^me RUIZ.- Mais non, c'est incroyable !

M. DRION.- Monsieur le Président, s'il vous plaît, faites la police de l'assemblée.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de problème. Je regrette, Madame FRENAY, vous ne pouvez pas intervenir maintenant. Ce n'est pas dans le cadre des points à l'ordre du jour. Je lis l'article 57 : l'article 57 prévoit de demander la parole pour intervenir dans le débat et justifier leur vote avant que celui-ci intervienne : proposer le retrait d'un point, proposer l'ajournement d'un débat, proposer la clôture d'un débat.... Cela n'intervient pas ici. Je regrette Madame FRENAY.

M^{me} RUIZ.- L'inscription d'un point à l'ordre du jour est un droit des conseillers. La députation permanente refuse l'inscription de notre proposition.

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est moi qui refuse.

M^{me} RUIZ.- Nous allons donc vous laisser réfléchir à ce droit d'initiative qui est une des bases du fonctionnement démocratique de notre institution.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous répondre brièvement quand même.

M. PIRE, Député permanent.- Intervenir avant, d'accord, mais le vote a eu lieu. Je veux bien prendre en compte l'article 57 mais d'une autre manière.

M. HAMAL, Député permanent.- Comme le groupe ECOLO sort, je n'ai nullement apprécié d'être interpellé par un de leurs membres en commission l'autre jour.

J'étais :

1. à l'heure ;
2. comme Président, je me fais engueuler par un membre du groupe ECOLO, qui arrive en retard pour la deuxième fois, car j'ai commencé la séance sans lui. C'est scandaleux !

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS, MR et CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Un peu de silence, un peu de sérieux. Je sais que c'est la période de Noël mais quand même.

(Le groupe ECOLO quitte la salle).

M. GEORGES.- Joyeux Noël et Bonne Année !

M. PIRE, Député permanent.- Je propose que l'on change de Président de la Huitième Commission.

M. LE PRESIDENT.- Silence s'il vous plaît. Monsieur DRION, vous avez quelque chose à ajouter sur le point ?

M. DRION (de son banc).- Pouvons-nous connaître la liste des conseillers provinciaux qui ont signé la feuille des présences, surtout les membres ECOLO ?

M. PIRE, Député permanent.- Je pense que la proposition de M. DRION est tout à fait juste.

M. LE PRESIDENT.- Un peu de silence, s'il vous plaît, nous continuons l'ordre du jour. Du calme !!

Document 05-06/57 : Protocole d'Actions n°2 entre la Province de Liège et la Province de Frosinone et Protocole de coopération au projet européen « Towntwinning 2005 »

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 05-06/57. Ce document a été soumis au bureau. J'invite le rapporteur, M^{me} CHEVALIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} CHEVALIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, tout d'abord, M^{me} CHEVALIER a trouvé l'attitude du groupe ECOLO particulièrement déplaisant ce jour-là et je trouve léger, voire déplacer, qu'un groupe sorte en l'absence de son chef. J'ai dit.

(Applaudissements sur les bancs).

Le protocole d'actions n°2 entre la Province de Liège et la Province de Frosinone avait été présenté au bureau avant sa signature à Milan. Il nous revient légèrement modifié par les remarques des services provinciaux suite à une note de M^{me} la Greffière.

Les deux provinces sont désormais partenaires dans le cadre européen notamment par l'organisation d'un colloque réunissant autre nos pays respectifs, les français et les hongrois. La responsable du Brel nous expliquent que les documents conclus que les citoyens européens sont plus proches par la Culture. Voilà une bonne nouvelle.

Les documents actuels ont une forme assez différente de la première mouture, une conseillère s'interroge sur l'importance des modifications constatant par exemple la suppression d'une agence de l'énergie.

Cela relevant de la Région wallonne et s'inscrivant en concurrence directe avec les guichets de l'énergie, les services préconisent des échanges plus informels de nos expériences respectives.

Une action a été ajoutée en matière de jeunesse. L'action du théâtre-jeunesse à Huy propose tout naturellement un accueil.

Dans le cadre du Giro 2006, l'accueil des jeunes cyclistes à Golinorat est proposé.

Ce sont les partenaires italiens qui ont dégagés les secteurs prioritaires à leurs yeux mais le protocole est souple et permet de s'inscrire ensemble dans des projets européens.

Les italiens souhaitent mettre en valeur la gastronomie et cela sera fait par la section des écoles d'hôtellerie en Province de Liège.

Cela a été approuvé par 7 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M DRION. Je vous en prie. Restez bien dans le sujet, Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Le Président me demande de rester dans le sujet. Je reste évidemment dans le sujet puisque je n'y suis pas encore entré. Certains amis me disent que j'ai été trop direct dans ma demande tout à l'heure et je pense que la Députation permanente pourra, peut-être, me suivre dans la démarche qui est la nôtre.

Ce protocole d'action n°2 représente pour notre Province des intérêts non négligeables.

Mais, déjà à la réunion du bureau du Conseil provincial, j'aurais souhaité interpeller l'un ou l'autre ECOLO sur un point précis de ce protocole.

Cet après-midi, j'aurais souhaité remettre le couvert. Je suis donc dans l'impossibilité d'interpeller des délégués de notre bon peuple liégeois et donc, Monsieur le Président, face à cette situation, je vous demande de constater l'absence des membres du groupe ECOLO et de dire qu'il n'y a pas place pour le règlement de l'indemnité et de présence au Conseil.

J'ai dit et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Qui souhaite encore intervenir ? M. GILLES.

M. GILLES, Député permanent (de son banc).- Par rapport à cette attitude, Monsieur le Président, je souhaite que l'on fasse un communiqué très bref et très court - je pense que cela est nécessaire - ; un communiqué commun avec les membres ici présents.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr, nous ferons en sorte que. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/58 : Intercommunale à participation provinciale. Plans stratégiques 2006, 2^{ème} partie

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 05-06/58. Ce document a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M^{me} POULIT, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} POULIT, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, votre première commission s'est réunie ce lundi 19 décembre, sous la présidence de M. Georges FANIEL et en présence de M. le Député permanente Julien MESTREZ et a examiné le document 05-06/58 relatif aux Intercommunales à participation provinciale, plans stratégiques 2006, 2^{ème} partie.

Le présent rapport a pour objet, d'une part, l'examen de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du second semestre et d'autre part, l'adoption du plan stratégique pour 2006 du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle.

Ce document n'a suscité ni remarque ni question.

C'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que votre première commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR. Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/59 : Modifications du règlement des prêts aux jeunes ménages – Changement d'appellation

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 05-06/59. Ce document a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} BARCHY, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la cinquième commission s'est réunie le mercredi 21 décembre 2005 à 17h30 pour examiner le dossier n°5-06/59 relatif aux modifications à apporter au règlement des prêts aux jeunes ménages.

M. le Député permanent explique que ce prêt, destiné à aider des jeunes couples à s'installer ; existe depuis 1967. Il connaît un certain désintérêt de la part du public. Pourtant, il s'est adapté au fil du temps et de l'évolution de la société et des mentalités.

D'abord, il ne concernait que les jeunes qui se mariaient, ensuite, on a accepté des jeunes qui vivaient en cohabitation, puis des couples homosexuels.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'étendre l'octroi aux jeunes qui s'installent seuls et de l'appeler « Prêt installation jeunes » et aussi de revoir le montant du prêt et des revenus des demandeurs.

Nous recevons beaucoup de demandes de personnes isolées ou de familles monoparentales.

La diminution du nombre de prêts s'explique par la diversité des prêts proposés par des organismes financiers qui sont beaucoup moins exigeants sur certaines garanties et qui ainsi provoquent des situations de surendettement. A la province, on demande les revenus des personnes et on examine les possibilités de remboursement sans enfoncer les jeunes.

Un commissaire propose d'ajouter un art. 5 à la proposition et relatif à la publicité du prêt.

M. le Député répond qu'il ne faut pas s'inquiéter. La publicité sera faite par différents moyens : articles dans la presse, envois de folders aux administrations communales, aux CPAS, aux services sociaux, sur le site internet de la Province, il y aura aussi un article dans le prochain journal « toute boîte » de la Province.

Une certaine publicité par exemple, à la télévision, est trop coûteuse.

La publicité du prêt provincial est correcte, elle n'est pas tapageuse ni mensongère.

Les membres de la commission sont rassurés sur la publicité qui sera faite. Il n'y a plus de question et la commission vous propose par 7 voix pour et 2 abstentions d'adopter le projet de résolution qui vous est présenté pour modifier l'appellation du prêt, en revoir les montants et les revenus des demandeurs.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/60 : Proposition de modifications à apporter aux règlements des prêts provinciaux au logement

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 05-06/60. Ce dossier été soumis à la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. CREMER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. HAMAL, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, je vais suppléer l'insuffisance du groupe ECOLO.

En début de séance, M. CREMER a demandé si, lorsque nous aborderons le point, je voulais bien lire le texte. Je lui ai demandé pourquoi et il m'a répondu, « je devrai m'absenter ». Sans aucun mot d'explications. Je lui dis alors : « demandes à quelqu'un de ton groupe pour le lire ». Il me répondit alors « Beh, non , ce ne sera pas possible ». Je ne comprenais pas où était le problème. Il ne voulait pas demander à un membre de son groupe de le suppléer.

Et puis, il me dit « je vais le donner à Pascale DAMSEAUX ». Je lui réponds « mais Pascale n'est pas là, donc donne- le à un membre de ton groupe ».

A cet instant, j'ai tout compris. Cela était prévu à l'avance. C'est inadmissible ce genre de comportement. Enfin, je tiens quand même à faire rapport sur ce document pour ne pas que le point soit encore retardé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Député, j'aimerais mieux que ce soit quelqu'un d'autre qui lise ce texte, quelqu'un qui participait également à la Commission. Par exemple, M. PATTACINI, s'il est d'accord bien sûr.

M. PATTACINI (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la cinquième commission, réunie ce mercredi 21 décembre 2005, a abordé le document 05-06/60 relatif aux modifications à apporter aux règlements provinciaux de prêts au logement.

M. le Député rapporteur expose les objectifs du prêt et les modifications intervenues à plusieurs reprises dans les conditions d'octroi.

Il semble maintenant utile de peaufiner l'outil notamment sur les aspects concernant les revenus des emprunteurs et la valeur vénale des biens.

Le Député rapporteur distribue en séance un tableau récapitulatif du nombre de dossiers et les montants empruntés.

Un commissaire pose une question au sujet de la date de clôture du 4ème trimestre. Il lui est répondu que les chiffres sont arrêtés au 15 décembre.

Le Député rapporteur expose un problème technique dans les documents à l'article 18. Il est acté que les documents remis préalablement à la séance sont nuls et nonavenus. Le projet de résolution distribué en séance de ce jeudi corrige l'erreur technique avec accord de l'ensemble des membres de la commission.

Le projet de résolution est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur PATTACINI.

M. PIRE, Député permanent.- Les jeunes auront leur prêt mais pas grâce aux ECOLO !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Député, vous désirez intervenir ?

M. HAMAL, Député permanent.- J'ai déjà dit ce que j'avais à dire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/61 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/61. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} REMACLE, rapporteur, (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième Commission, réunie ce mercredi 21 décembre 2005, a examiné le document référencé 05-06/61, ayant pour objet la mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.

Un commissaire fait remarquer qu'un nouveau cas de figure est mentionné dans le document. Une créance, dans le chef d'une personne placée sous administration provisoire. Ce même commissaire demande une explication de l'article 488 bis/l du Code Civil.

Il lui est répondu que, selon la loi, la personne provisoire ne peut poser aucun acte sans l'autorisation de son administrateur. La personne en question s'est inscrite mais n'a pas déclaré sa situation. Il est fait remarquer à l'assemblée qu'il est pratiquement impossible de procéder à une vérification systématique lors de l'enregistrement d'un nouvel abonné.

Excepté cette intervention, ce document n'a fait l'objet d'aucune autre question ni remarque.

C'est donc par 9 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstentions » que votre septième commission vous propose, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/62 : Mise en non-valeurs de créances dues à divers établissements provinciaux

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 05-06/62. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 21 décembre 2005 à 17 heures, sous la Présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD. Elle a examiné le point 05-06/62 relatif à la mise en non valeurs de créances dues à divers établissements provinciaux.

M. le Président nous présente le point en nous rappelant qu'il s'agit de 30 créances dont 4, pour un montant total de 225,07 €, sont inférieures à 123,95 €. Les 26 créances restantes, pour un montant de 11.058,17€, concerne des débiteurs décédés, faillis, partis à l'étranger ou encore des dossiers dont les renseignements sont insuffisants pour permettre la poursuite du recouvrement.

Deux commissaires s'inquiètent d'une part, de créances datant de 1984 et 1988 et, d'autre part d'une créance de 1992 d'un montant de 3.421,93 €. L'administration rappelle qu'il s'agit, pour le passé, d'un manque de suivi et que ses services poursuivent le nettoyage et qu'il prend du temps. Pour la créance relative à l'Institut Malvoz, l'administration nous précise qu'il y a une créance de près de 3.000 €, ce qui explique l'importance du montant pour l'année 1992.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, le Président clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose, par 9 voix pour et 5 abstentions d'approuver le projet de résolution relatif à la mise en non valeurs de créances dues à divers établissements provinciaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur COLLETTE. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/63 : Services provinciaux : Château de Jehay – Aménagement des dépendances – Lot 3 : chauffage et ventilation – Travaux supplémentaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 05-06/63. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MARAITE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MARAITE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie ce mardi 20 décembre 2005, en présence de M. le Député permanent HAMAL, représentant M. le Député permanent PIRE, retenu à l'étranger. Elle a examiné le document 05-06/63 concernant les travaux d'aménagement des dépendances du Château de Jehay.

Un membre regrette que deux années se soient écoulées entre l'adjudication des travaux et leur achèvement et que des travaux récemment terminés durent être modifiés.

M. le Député permanent HAMAL affirme qu'il peut arriver qu'en cours de travaux des modifications soient apportées. Il invite la Directrice du Service technique à donner aux commissaires des informations complémentaires à ce sujet.

Celle-ci explique que les travaux en question étaient prévus dans le plan triennal. En outre, le château est inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie et il a fallu procéder à des travaux supplémentaires, lors de l'exécution, en raison notamment de directives formulées par la Commission des Monuments et Sites.

A la demande du comité d'accompagnement, les travaux d'aménagement énumérés dans le document, seront réalisés. Il en résulte une dépense supplémentaire de 19.080,51 € hors TVA.

Un commissaire demande quel est le pourcentage de la part « Tourisme » dans ce dossier. La Directrice répond qu'elle est de 30% et porte principalement sur la partie accueil et les boutiques qui s'y trouvent.

Comme aucune autre observation n'a été faite, la commission a procédé au vote. C'est ainsi qu'elle vous propose par 9 voix pour et 4 abstentions d'approuver le dossier précité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous allons passer au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/64 : Vente de l'immeuble sis rue de l'Ecole technique, 11 à Herstal

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 05-06/64. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre huitième Commission, réunie ce mardi 20 décembre 2005, a examiné le document référencé 05-06/64 portant sur la vente de l'immeuble sis rue de l'Ecole Technique 11 à Herstal.

Après présentation du document par le commissaire-président, M^{me} la Directrice générale nous résume la situation en quelques mots. Ce bâtiment abritait le Centre PMS de Herstal. Il fallait y réaliser des mises aux normes de sécurité. Ces travaux jugés trop onéreux, la Députation permanente a préféré implanter le Centre PMS dans l'immeuble situé quai Albert, 80 à Herstal. Ce bâtiment n'avait plus d'utilité sur le plan principal.

Excepté une remarque de la part d'un Commissaire bien connu pour son humour, ce document n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque.

C'est donc par 11 voix favorables et trois abstentions que votre huitième Commission, vous propose, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, d'adopter le projet de résolution joint au rapport de la Députation permanente. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2005, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 16 h 15.

Je vous souhaite à tous un Joyeux Noël et une très Bonne Année. Beaucoup de joie et de bonheur pour vous et votre famille.